

CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2018

COMPTE-RENDU

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Madame Chantal RAVIER et Madame Sophie RUELLET qui avaient remis respectivement pouvoir à Monsieur Bernard CROIX et Monsieur Alain LESCOUET

Absents Excusés : Monsieur Michael BLONDELLE et Madame Snéjana MILOSAVLJEVIC

Secrétaire : Daniel DACHELET

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

Approbation des statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims

Rapporteur : Monsieur Alain LESCOUET

Suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims, une réflexion a été engagée pour mettre en place un outil de mutualisation de la commande publique profitable à l'ensemble des 143 communes et structures associées du territoire au terme de laquelle le choix s'est orienté sur la création d'une centrale d'achat.

Pour pouvoir créer une telle structure, la Communauté urbaine du Grand Reims a dû se doter de la compétence, et pour se faire, approuver des nouveaux statuts par délibération n° CC-2017-378 du Conseil communautaire du 21 décembre 2017.

Cette modification statutaire a été également l'occasion de toiler la liste des établissements scolaires pour lesquels la Communauté urbaine est compétente.

Ces nouveaux statuts doivent maintenant être approuvés par les conseils municipaux des communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant du Conseil communautaire au Maire, pour se prononcer sur les transferts proposés.

Un arrêté préfectoral sera pris à l'issue de ce délai, pour acter les nouveaux statuts.

Le conseil municipal a donc été invité à délibérer et à approuver les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims, tels que figurant en annexe à la présente note de synthèse.

Adopté à l'unanimité

Débat préparatoire à l'élaboration du Budget 2018

Rapporteur : Monsieur Alain LESCOUET

Il sera proposé de tenir ce débat qui permet aux élus municipaux d'avoir une première vision du budget communal de l'année 2018 en phase de construction et de définir les grandes orientations budgétaires. Un rapport de présentation a été joint à la convocation.

Le conseil municipal a donc été invité à prendre acte de la tenue de ce débat.

Adopté à l'unanimité

Ouverture anticipée de crédits d'investissement

Rapporteur : Monsieur Alain LESCOUET

Afin de pouvoir mener à bien des opérations d'investissement avant le vote du budget, le conseil municipal a été invité à délibérer et à décider de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2018 suivants :

Désignation des investissements	Article	Opération	Sous fonction	Montant
Consignation des fonds pour acquisition par voie de préemption - bien cadastré AL 211 au 28 rue Pasteur	275	OPNI	01	80 400,00 €
Achat complémentaire arbustes rue Pasteur/Piste cyclable et talus	2121	687	822	500,00 €
Réhabilitation Logt communal au 10 PL Roosevelt - Mission SPS - Diagnostic Amiante - AAPC et avis d'attribution pour les travaux	2313	492	71	5 000,00 €
Etude réfection toiture Ecole Prévert 1 & 2 - Diagnostic structure charpente	2031	587	212	7 600,00 €
Etude réfection toiture Salle noire et Salle verte du gymnase - Diagnostic structure	2031	387	411	8 000,00 €
Travaux à la salle des fêtes : remplacement pompes de circulation chaufferie et achat d'éclairages LED (cuisine)	2135	080	33	6 400,00 €
Travaux aux ateliers : création d'une porte d'accès hangar de Courcelles suite à la mise en place des portes sectionnelles et changement du moteur HS du portail aux ateliers	2135	894	820	6 200,00 €
Réfection avant corrida de l'allée Yves Montand dans Parc Mont Hermé - Affaissement	21538	870	823	2 300,00 €
Elargissement porte local technique Salle bleue + porte coupe-feu - Gymnase	2135	387	411	3 100,00 €

Désignation des investissements	Article	Opération	Sous fonction	Montant
Jardinières réserve d'eau + roulettes pour entrée Salle des Fêtes	2188	80	33	2 700,00 €
Remplacement pièces vitales Chaudière - LCR	2135	188	71	1 000,00 €
TOTAL				123 200,00 €

Adopté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle au FPTCSEC pour avance de trésorerie,

Rapporteur : Madame Emmanuelle HALLÉ

Avant le vote du budget municipal 2018 et l'attribution de la subvention de fonctionnement allouée au FPTCSEC, et suite à la demande du FPTCSEC en date du 6 février 2018, il sera proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association, correspondant au maximum au quart du montant de la subvention de fonctionnement versée en 2017. Il s'agirait ainsi d'accorder une avance de trésorerie au centre social pour l'aider à payer ses charges courantes jusqu'au vote du budget. Cette subvention viendrait ensuite en déduction de la subvention de fonctionnement allouée à l'association pour 2018.

Le montant de la subvention de fonctionnement 2017, avec les rattrapages de 2016, s'élève à 407 170,85 euros. La demande de subvention déposée par le FPTCSEC s'élève à 86 909 €, ce qui est bien inférieur au quart du montant total alloué au titre de l'année 2017.

Il est ainsi été proposé au Conseil Municipal de verser au FPTCSEC en ce début d'année 2018, une subvention exceptionnelle d'un montant de 86 909 euros.

Adopté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle au CCAS pour avance de trésorerie

Rapporteur : Madame Patricia BALAVOINE

Etant donné les besoins immédiats de trésorerie déterminés par le C.C.A.S. de Saint Brice Courcelles et afin de lui permettre de faire face à ses besoins avant le vote du budget primitif 2018 de la commune qui aura lieu le 20 mars 2018, le Conseil Municipal a été invité à approuver le versement anticipé d'une partie de la subvention 2018 au CCAS, sur la base d'un quart de la subvention votée en 2017 (avance d'1/12ème par mois de la subvention annuelle 2017 sur 3 mois). Ce versement correspond à une avance de trésorerie d'un montant de 9 419 euros. Le montant de l'avance sera déduit du solde à verser au CCAS lorsque le Conseil Municipal aura voté la subvention annuelle en mars 2018.

Ce point a été ajourné de l'ordre du jour, sur demande de Madame Séverine HENRY souhaitant que soit communiqué préalablement au vote, le bilan d'activité 2017 du CCAS.

Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe

Rapporteur : Monsieur Alain LESCOUET

Afin de pouvoir nommer l'agent actuellement en charge de la comptabilité et des ressources humaines sur un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, suite à sa réussite au concours et à son inscription sur la liste d'aptitude, il est nécessaire de créer un nouveau poste au tableau des emplois de la commune. Il est précisé que ce cadre d'emploi est cohérent avec les missions exercées dans le cadre de la fiche de poste.

Le Conseil Municipal a ainsi été invité à décider de la création au tableau des emplois de la commune, d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2018.

Adopté à l'unanimité

Délégation du Maire – 4ème trimestre 2017

Rapporteur : Monsieur Alain LESCOUET

Considérant qu'il doit être rendu compte auprès de l'assemblée délibérante des actes pris en vertu de cette délégation à chaque séance obligatoire, le Conseil Municipal a été invité à délibérer et à décider de prendre acte du compte-rendu relatif à l'exercice des délégations faites au Maire par le Conseil Municipal pour le 4^{ème} trimestre 2017.

Adopté à l'unanimité